

PRESENTATION DE L'OPERATION DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU LARGUE PAR MODIFICATION DU SIPHON DU CANAL DE MANOSQUE

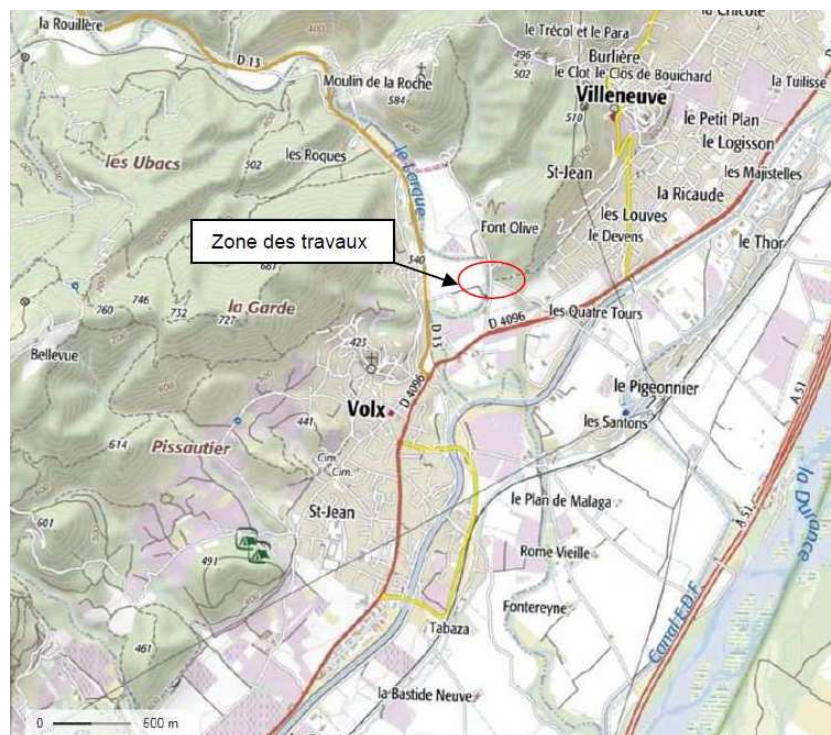


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Les objectifs de cette opération :

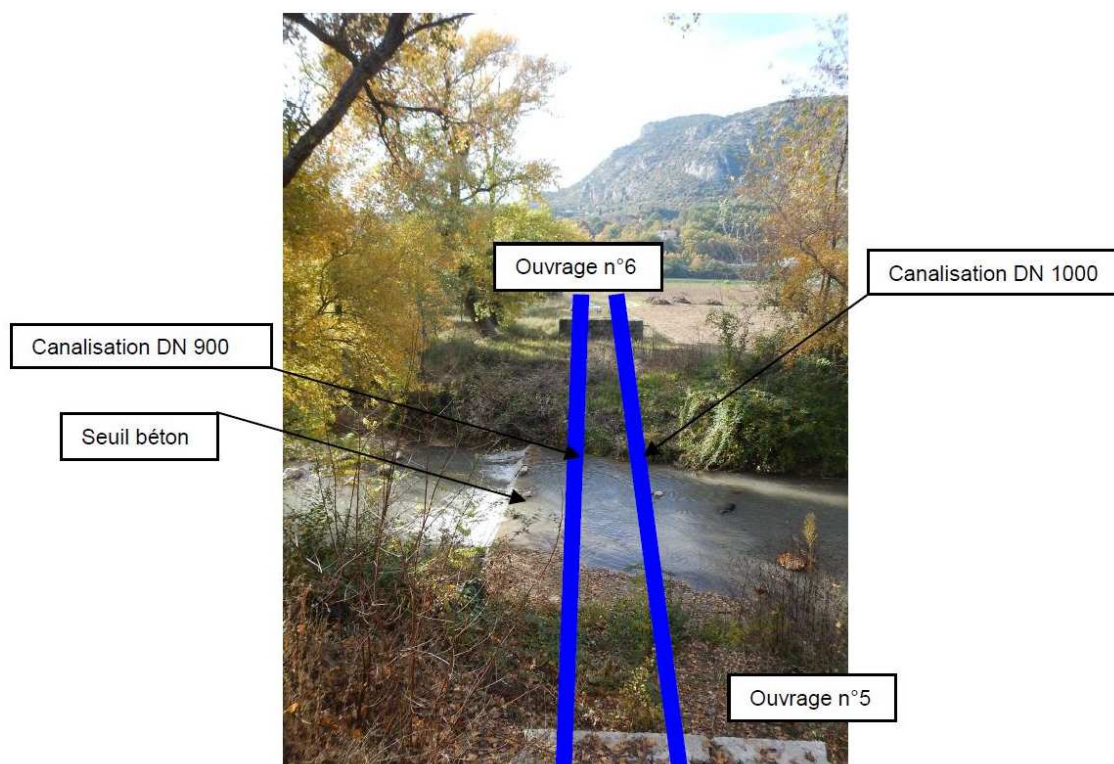
Réduire la pression sur la biodiversité et rétablir de la continuité écologique du Largue au droit du siphon du canal de Manosque, tout en maintenant la pérennité du fonctionnement de l'ouvrage de desserte en eau brute que représente le canal de Manosque

Les travaux consistent à approfondir le siphon du canal de Manosque formant un seuil dans la rivière Le Largue afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, conformément à l'arrêté du 19 juillet 2013 ordonné par le Préfet coordinateur de bassin Rhône Méditerranée et conformément à l'article L.214-17 alinéa 2 du code de l'environnement, dont le Largue est soumis.



Plan de situation (extrait géoportail)

Le siphon construit à la fin du 19^{ème} siècle est composé de deux conduites en fonte grise de diamètre 1000 et 900, protégées au droit du Largue par un seuil en béton. Le seuil bétonné permet au siphon de franchir le Largue sur environ une dizaine de mètres.



Seuil béton

Cette restauration impose l'effacement du seuil actuel, l'approfondissement des conduites du siphon et le reprofilage du lit mineur sur environ 150m (30m en aval du seuil et environ 120 m en amont du seuil).

Les travaux comprennent :

- Le démantèlement complet du seuil et des deux regards voisins,
- la reprise du siphon au droit du Largue,
- la reconstruction des ouvrages voisins y compris les équipements de vidange et hydrauliques,
- la mise en œuvre de protections de berges végétales,
- la plantation de boutures et arbustes en berges.

Les travaux seront menés pendant la période chômage du canal de Manosque (octobre-janvier) soit quatre (4) mois, lors de l'hiver 2019/2020.

Le coût total de cette opération toutes prestations incluses a été estimé à 1 185 000,00 € HT. Des financements publics ont été obtenus : Europe (50 %) et Agence de l'Eau (50%).

Montant européen accordé : 592 500,00 € HT

Avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

<https://europe.maregionsud.fr>

Le maître d'œuvre de ces travaux est la Société du Canal de Provence (SCP).
Le groupement d'entreprises retenues est ABRACHY / SOUDURE SERVICE.
Les travaux sont en cours de réalisation.

Les résultats attendus de cette opération :

- Rétablir totalement la continuité piscicole
- Rétablir totalement la continuité sédimentaire
- Supprimer le remous liquide et solide existant
- Améliorer la qualité de l'eau par suppression de l'effet plan d'eau
- Améliorer les habitats (décolmatage du substrat)
- Rétablir le profil « naturel » du Lague
- Tout en maintenant la pérennité du fonctionnement le canal de Manosque